KANTON WALLIS

Aux destinataires de la consultation

Questionnaire pour la consultation sur le projet de loi d'application de la loi fédérale sur la radioprotection (LRad)

À remplir jusqu'au 21 avril 2023 et à envoyer à ;

Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Rue de Pré d'Amédée 2, 1950 Sion ou via mail à l'adresse suivante: <u>laboratoire@admin.vs.ch</u>

(adresse: www.vs.ch « Consultation / consultation cantonale »)

Point de vue :	
Nom de l'organisation :	constructionvalais
Personne de contact :	Chiara Meichtry-Gonet, secrétaire générale
Adresse :	11, rue de l'Avenir, 1950 Sion.
Téléphone :	027 327 32 17

Date:21.04.2023

Question 1 :	Êtes-vous d'accord avec la nouvelle structure formelle de la LRad ?
<mark>⊒□oui</mark> ⊒□oui, mais	
□□non, car	
Question 2 :	Êtes-vous d'accord avec la répartition entre les organes d'exécution ?
□□oui <mark>□□oui, mais</mark>	Nous souhaitons une plus grande coordination entre le SCAV et les autorités de délivrance des permis de construire. Une intégration des préavis du SCAV dans le système e-constructions est hautement souhaitable. Qu'en est-il ?
□□non, car	Nous demandons également une coordination du SPT avec la SUVA et les partenaires sociaux en matière de mise en place de mesures de protection dans les cas spécifiques (tunnels, mines)
,	
Question 3 :	Êtes-vous d'accord avec les compétences des organes d'exécution de la LRad?
□□oui <mark>□□oui, mais</mark> □□non, car	Voir remarque question 2
Question 4 :	Êtes-vous d'accord avec les dispositions qui régissent la procédure administrative ?
□□oui <mark>□□oui, mais</mark> □□non, car	Coordination nécessaire
	Êtes-vous d'accord avec les dispositions qui régissent le financement moluments) ?
□ <mark>□oui</mark> □□oui, mais	
□□non, car	

Question 6 : Ête	s-vous d'accord avec les communes concernées (risque lié au radon >15%)?
□□oui <mark>□□oui, mais</mark> □□non, car	Nous saluons la répartition en deux groupes distincts.
Autres remarque	es ou suggestions :
	Voir lettre d'accompagnement.